



Ville de Bruges

Communiqué de presse
19 décembre 2024

MAYOTTE : LA VILLE DE BRUGES ACCORDE UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA PROTECTION CIVILE

En réponse à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) et sur décision de Brigitte Terraza, maire de Bruges, la ville de Bruges versera une subvention exceptionnelle de 5 000€ à la Protection Civile en soutien de son action au secours des habitants de Mayotte, suite au cyclone Chido et ses conséquences humaines et matérielles dramatiques.

À la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Lundi 16 décembre, l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale. La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein du dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région pour répondre à ces premières urgences.

La Ville de Bruges, sur décision de son Maire, Brigitte Terraza, répond à cet appel en s'engageant à verser une subvention de 5 000€ à la Protection Civile : « Avec mes collègues du Conseil municipal, nous nous associons à la douleur et au deuil de nos compatriotes mahorais. », déclare Brigitte Terraza. « Nous souhaitons soutenir l'action des secours sur place pour qu'une assistance leur soit portée le plus rapidement possible. Mayotte est un département français déjà en proie aux inégalités et aux multiples difficultés sociales, économiques et environnementales et nous espérons que l'intervention des secours permettra d'éviter qu'un désastre humanitaire et sanitaire ne s'ajoute à la catastrophe actuelle. » Cette subvention exceptionnelle sera votée au prochain Conseil municipal, le 11 février prochain.

Contact presse :

Sarah Huet - 06 65 97 35 81 - sa.huet@mairie-bruges.fr



Bruges